

RÈGLEMENT DES EXPOSANTS

VIDE TA CHAMBRE DE LA CALANDRETA – JUIN 2025

Le dimanche 8 juin 2025 l'association *Fèsta d'Òc*, organise un vide ta chambre de **8h30 à 14h** sous la halle de Castanet Tolosan.

- Le vide ta chambre est ouvert à la vente au déballage d'objets d'occasion : articles usagés et personnels de puériculture, jouets, livres, articles jeunesse...
- Les participants devront remplir et signer la demande d'inscription sur Hello Asso
- **Les originaux des pièces d'identités devront OBLIGATOIREMENT être présentés le jour de la manifestation.**

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs, ledit registre sera transmis à la Préfecture de la Haute Garonne dès la fin de la manifestation.

- Les tarifs pour les emplacements sont fixés à :
 - 8 Euros les 2 mètres linéaire sans table
 - 10 Euros les 3 mètres linéaires sans table
- Le règlement des réservations se fera :
 - par virement sur Hello Asso
 - par chèque, à l'ordre de *Fèsta d'Òc*, à déposer dans la boîte aux lettres de l'école Calandreta, au 2 av. Salvador Allende 31320 Castanet-Tolosan
- Les mineurs exposants devront EN PERMANENCE être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité. L'inscription sera faite au nom de l'adulte responsable de l'enfant.
- Les emplacements disponibles seront affectés le jour même en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.
- L'installation des stands devra se faire de 7h15 à 8h45.
- Aucun véhicule ne sera accepté sur site pendant les heures d'ouverture au public : 8h30-14h
- Tout emplacement réservé et non occupé à 9h00 sera considéré comme libre.

- Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Des conteneurs et sacs poubelles seront à disposition des exposants.
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance de responsabilité civile.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, avec remboursement.
- Nous ne procéderons à aucun remboursement en cas d'absence le jour de la manifestation.
- Nous ne procéderons à aucun remboursement en cas d'annulation, une semaine avant l'événement
- Les exposants prévoient la monnaie nécessaire ainsi que leurs tables, chaises, rallonges ou tout autre matériel nécessaire à leurs transactions et installation